

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Réunion d'information sur la gestion des inondations

8 juillet 2014



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de
développement régional (FEDER).



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

Résumé du projet

PAPI d'intention

Avis favorable en décembre 2011

Démarrage des études juin 2013

Objectifs du PAPI

- définir une stratégie de gestion des risques d'inondation (études)
- Déterminer les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un futur PAPI complet.



Périmètre concerné

Vallée de la Garonne de Bourdelles à Villenave-d'Ornon – 65 km

Région : **Aquitaine**

Département : **Gironde**

Collectivités locales : **48 communes, 9 communautés de communes, 6 syndicats de rivière, Communauté Urbaine de Bordeaux, SYSDAU, Syndicat mixte du SCOT Sud Gironde**

Gouvernance du projet

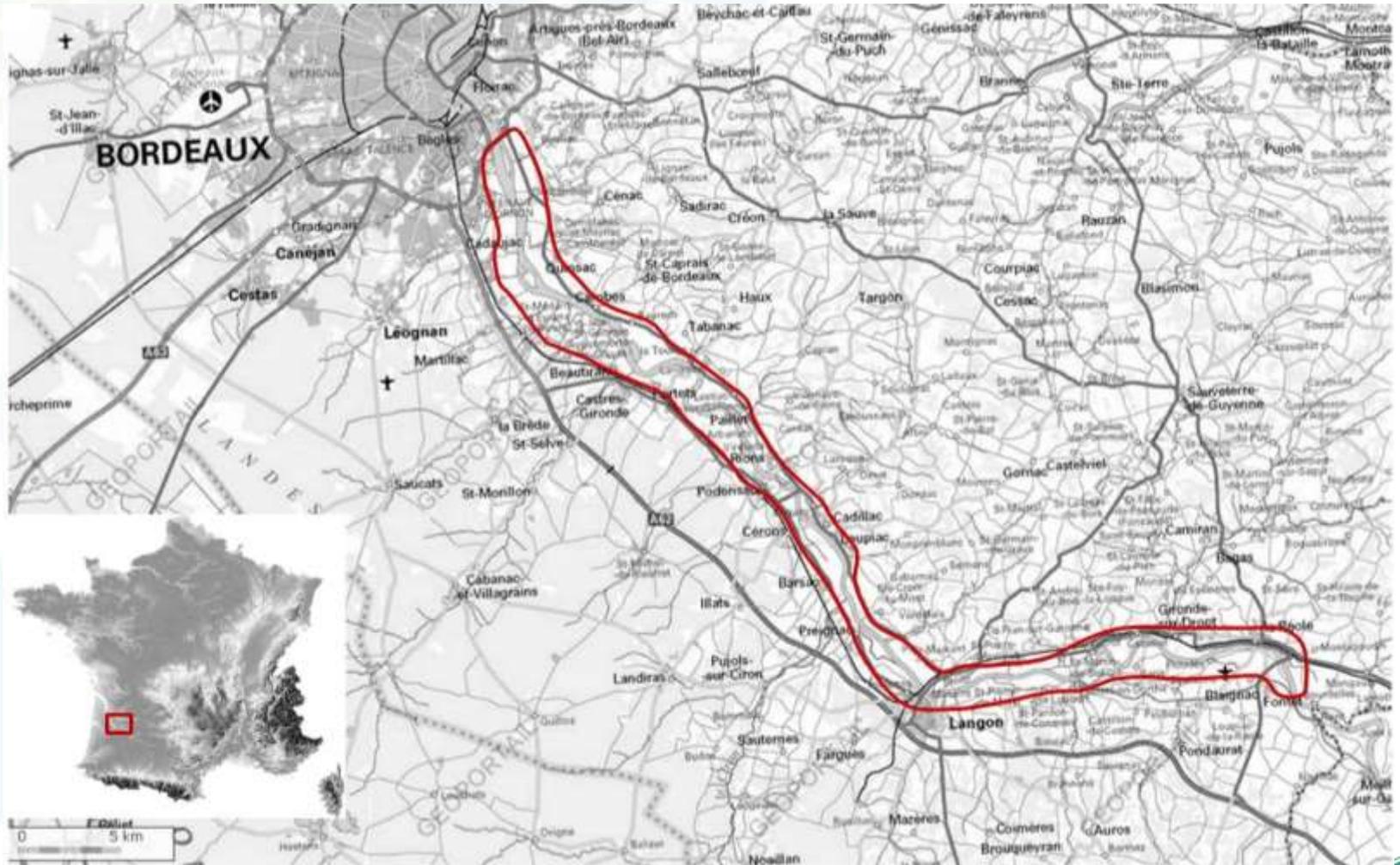
Maîtrise d'ouvrage et animation du PAPI :
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Concertation :

- **Comité de pilotage**
- **Comité technique**
- **Réunions locales**



Périmètre du PAPI de la Garonne girondine



Caractéristiques du territoire

- 65 km de Garonne
- 10 000 ha de zones inondables
- 110 000 habitants
- 31 digues cumulant
- 106 km, hauteur 1 à 4 m, en majorité en terre avec des protections locales contre l'érosion, plusieurs ouvrages proches du lit de la Garonne (moins de 5 m).
- Dynamique des crues soumise à l'influence des marées en extrémité aval
- Le territoire hydrographique concerne le système fluvio-estuarien Gironde-Garonne-Dordogne
- Le territoire socio-économique recoupe une partie de l'aire urbaine de Bordeaux

Nécessaire coordination des actions sur le système Gironde-Garonne-Dordogne : cohérence d'approche avec les PAPI Estuaire de la Gironde et PAPI Dordogne (Calendriers, RIG)

Un double objectif global

**Améliorer la gestion
des digues**

ET

**Améliorer la gestion
des risques
d'inondation**

Contenu des études

- **Fournir un état des lieux des ouvrages**
- **Indiquer les travaux de renforcement nécessaires, les modalités d'entretien à respecter**
- **Définir des scénarios** d'aménagement des ouvrages de protection contre les inondations → **réflexion globale à l'échelle de la Garonne girondine**
- **Définir une stratégie de diminution de la vulnérabilité** des territoires inondables
- **Préciser les rôles et responsabilités** des différents intervenants.
- **Proposer des maîtrises d'ouvrage publiques** pour la gestion des ouvrages.

Découpage de l'étude en quatre lots

Résultat de l'appel d'offres

Lot 1 : Etude Hydraulique :

ARTELIA

249 675 € HT

Lot 2 : Relevés topographiques et bathymétriques

SGEA

78 500 € HT

Lot 3 : Diagnostic géotechnique des digues :

ANTEA Group

76 250 € HT

Lot 4 : Etude de solutions administratives, juridiques et financières :

ASCONIT

39 975 € HT

TOTAL POUR LES 4 LOTS : 444 400 € HT



1 PAPI, 4 études spécifiques, 3 étapes clefs

Lot 1 : Etudes Hydrauliques => Scénario d'aménagement

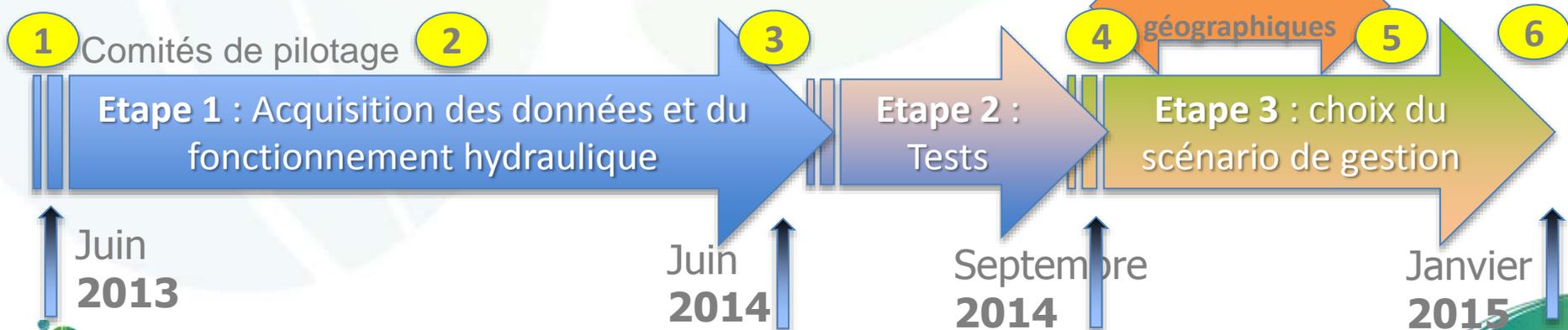
Lot 2 : Relevés topographiques et bathymétriques

Lot 3 : Etudes géotechniques : plan de fiabilisation

Lot 4 : Etude administrative et juridique

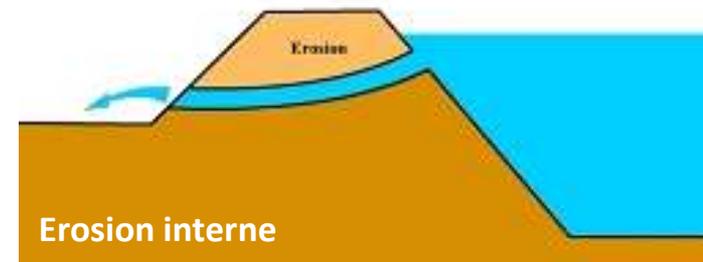
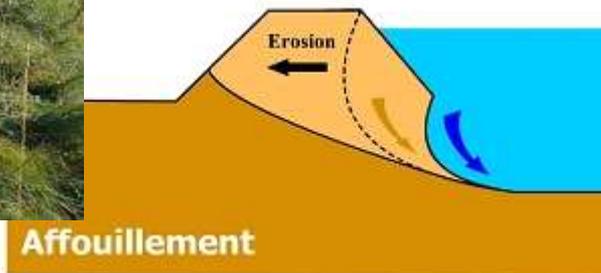
Lot 3 : plan de fiabilisation

Lot 4 : Etude des scénarios



Lot 3 – Diagnostic des ouvrages (digues)

- 1/3 du linéaire est dans un **bon état** de conservation => 7 digues (34 km)
- 2/3 du linéaire est dans un état de conservation **moyen** (17 digues - 47 km) ou **mauvais** (7 digues – 21 km)



Lot 3 – Diagnostic des ouvrages hydrauliques (vannes)

- 2/3 des ouvrages hydrauliques (+ de 70 %) présentent un dysfonctionnement important à grave
- 20 % seulement entretien courant



Exutoire envasé ou envahit de végétation (fonctionnement entravée)



Absence de système de régulation (continuité hydraulique)

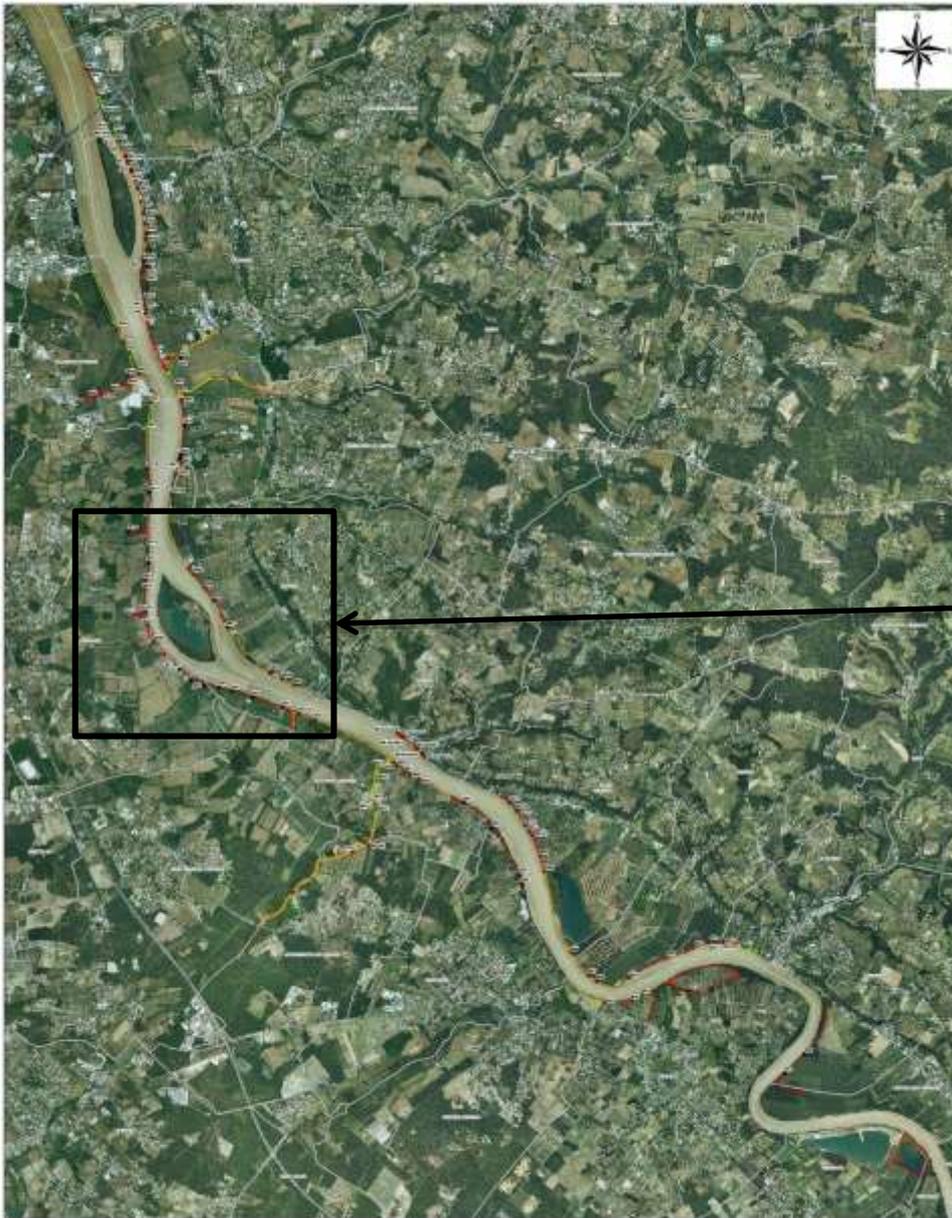


Dégradation de la maçonnerie support (vieillessement)



Présentation du SIG

Etat des digues et des ouvrages



<p>MA d'intention de la Garonne en Gironde Définition du schéma de gestion des crues inondables en 11 bornes géométriques</p> <p>Cartographie de l'état de conservation de la digue et des ouvrages sur vos adresses</p>	<p>Etat de l'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvrage non disponible (potentiellement défilant) Fonctionnement satisfaisant Dysfonctionnement (travaux en cours) Dysfonctionnement important (surveillance) Dysfonctionnement grave 	<p>Etat du secteur de la digue</p> <ul style="list-style-type: none"> Buis Moyen Mauvais Unités communales 	<p>   </p> <p>  </p>
---	---	---	---

Garonne |

Lot 4 – Etudes administrative et juridique

1. Bilan des dispositifs de prévention, de protection et d'alerte existants
2. Recensement et analyse des configurations administratives et juridiques rencontrées sur les digues
3. Etude des scénarios envisageables
4. Synthèse du montage financier, juridique et administratif retenu

Lot 4 – Bilan des dispositifs de prévention, de protection et d'alerte existants

1 - Etude de la situation de chaque commune vis-à-vis du risque d'inondation : aménagement du territoire, préparation à la gestion de crise /post crise

46 questionnaires reçus sur 48 envoyés :

- ✓ **19 sous format papier en version informatique**
- ✓ **25 saisis en ligne**

Soit un taux de retour de 96 % (satisfaisant)

2 – Bilan des actions en matière d'entretien des cours d'eau et des canaux, gestion des zones humides

Lot 4 – Etudes administrative et juridique

1. Bilan des dispositifs de prévention, de protection et d'alerte existants
- 2. Recensement et analyse des configurations administratives et juridiques rencontrées sur les digues**
3. Etude des scénarios envisageables
4. Synthèse du montage financier, juridique et administratif retenu

LOT 4 – Analyse des configurations administratives et juridiques des structures de gestion des digues

Questionnaires adressés aux gestionnaires d'ouvrages (septembre 2013 à mars 2014)

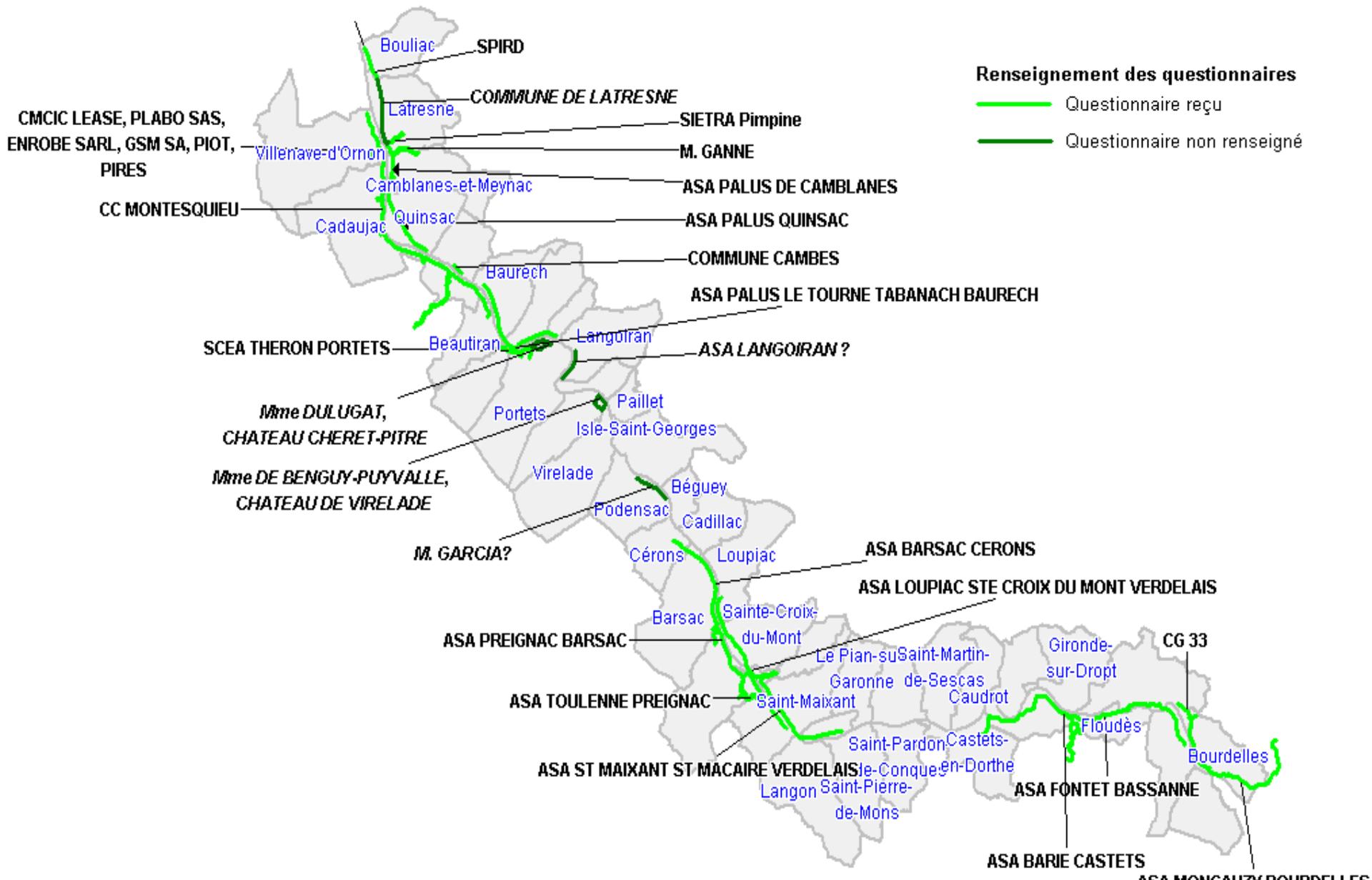
- **Objectif** : recenser les différentes configurations présentes (propriété, servitudes, conventions...)
- **Destinataire** : gestionnaires identifiés dans la base SIOUH du territoire d'étude
- Réponses possible par voie électronique (logiciel Limesurvey) ou envoi mail

Taux de retour d'environ 71 % - satisfaisant

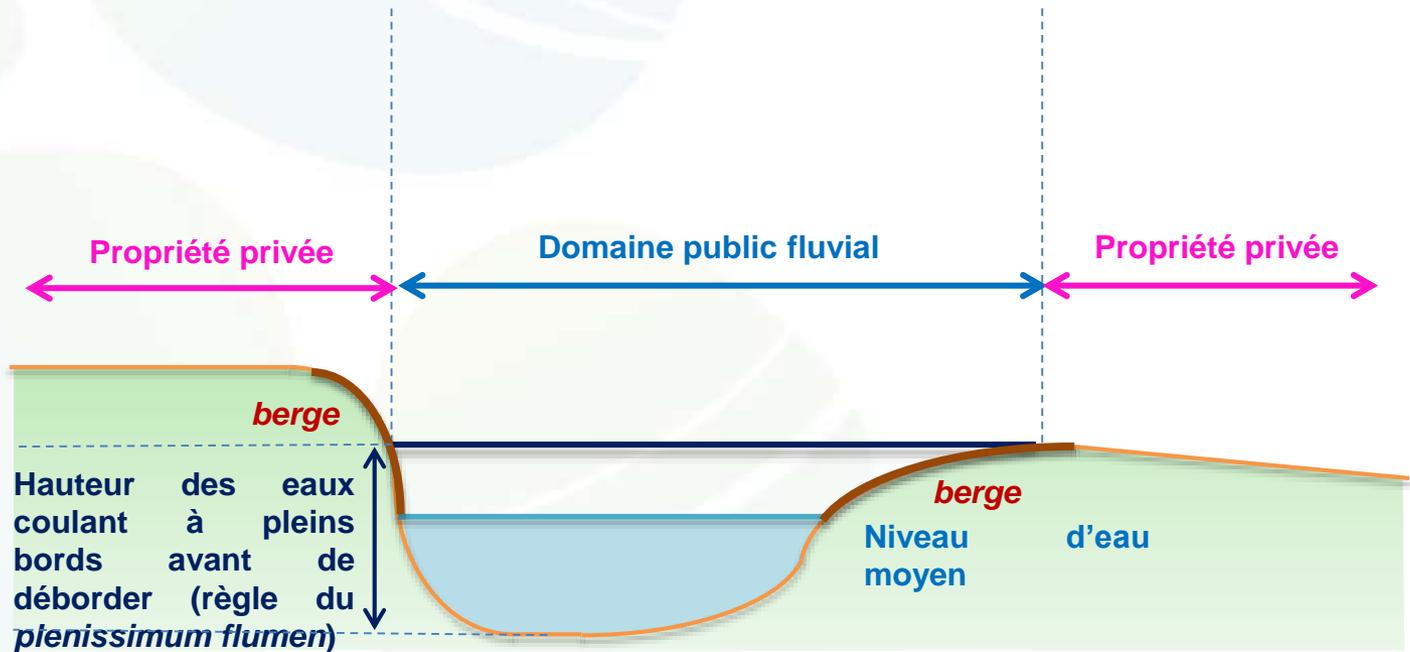
Mais réponses souvent incomplètes, peu d'informations sur :

- Les statuts des digues
- Les relations entre gestionnaires et propriétaires (Existence de convention? D'acte de propriété? ...) → relance en cours

Synthèse réponses aux questionnaires



I – Définition des notions de « digue » et « limites du domaine public fluvial »



II - Obligations des propriétaires et gestionnaires de digues et des propriétaires riverains en matière de lutte contre les inondations

CAS n° 1 – Digue appartient à une personne physique ou morale privée et est gérée par cette personne (Monsieur GANNE, PLABO SAS, SCEA Théron Portets)

CAS n° 2 – Digue appartient à une ASA et est gérée par cette dernière (ASA digues de Fontet-Bassane...)

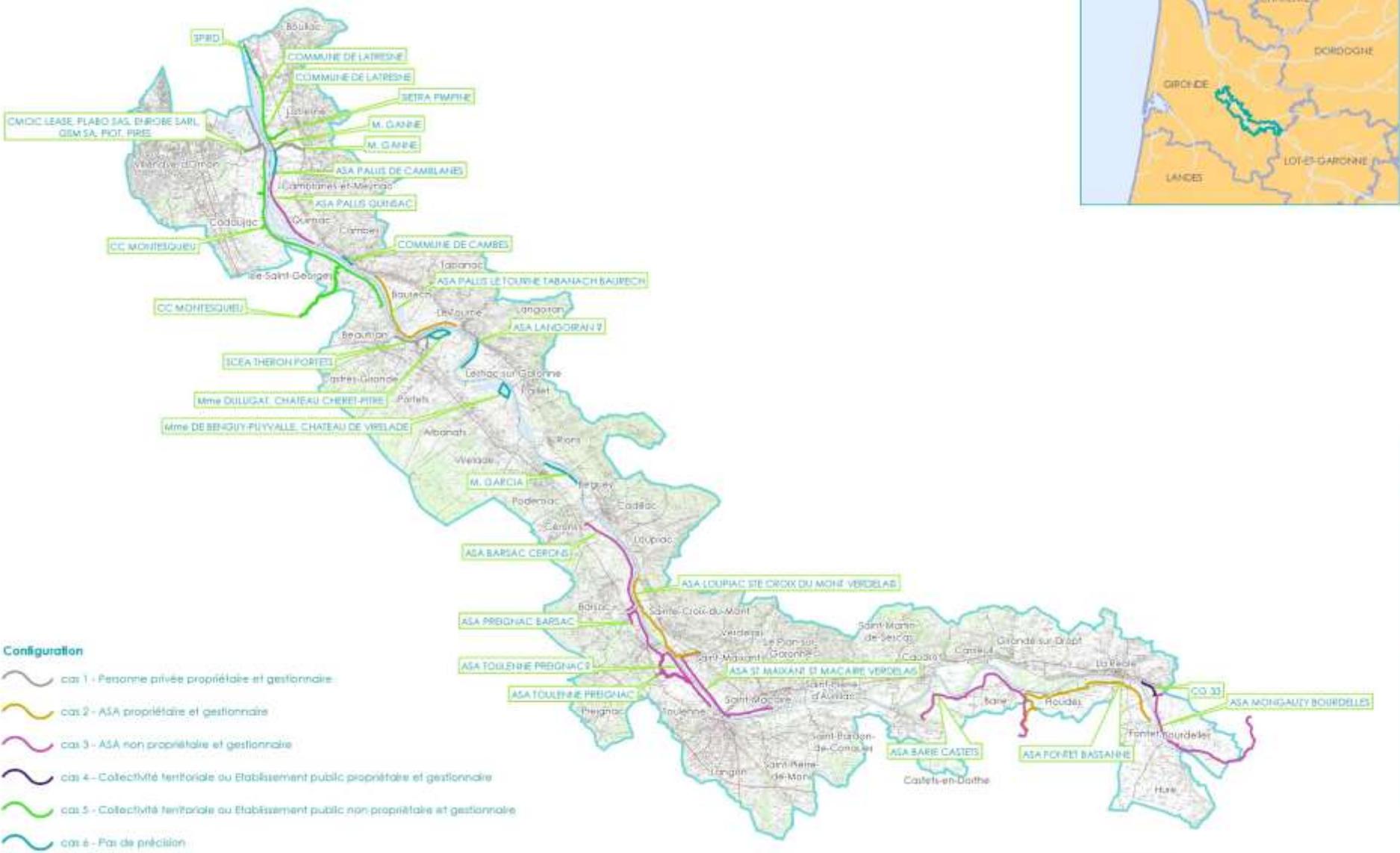
CAS n° 3 – Digue n'appartient pas à l'ASA mais est gérée par cette dernière (ASA digues Toulenne-Preignac...)

CAS n° 4 - Collectivités territoriales et établissements publics propriétaires et gestionnaires (Département de la Gironde, digue-route de la Réole)

CAS n° 5 – Collectivités territoriales et établissements publics non propriétaires mais gestionnaires/exploitants de la digue (SIETRA, CC de Montesquieu)

CARTE

Les configurations juridiques rencontrées



Sources : enquêtes et entretiens menés dans le cadre du PAH d'intention de la Garonne grondaie. Plan de carte : Scan 25 424

Centre de Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne



Illustration d'un cas particulier :

plusieurs propriétaires / gestionnaires/exploitants sur un même casier

Digue
Propriétaires multiples sur des tronçons distincts (personnes morales et/ou physiques de droit public ou de droit privé)

Domage crée par la digue

Victime du dommage

Possibilité d'engager la responsabilité de l'ensemble des propriétaires :

- Auprès des juridictions civiles si propriétaires privés et ouvrages privés
- Auprès des juridictions administratives si ouvrages publics

Possibilité d'engager la responsabilité d'un seul propriétaire

Responsabilité des autres propriétaires :

- Mise en cause dans le cadre d'une expertise judiciaire
- Action en responsabilité à l'encontre des autres propriétaires (juridictions civiles ou administratives)
- Appel en garantie des autres propriétaires

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Merci de votre attention

